

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

6ème Commission du développement économique, de l'emploi, de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur, de l'accès aux savoirs, de l'aménagement des territoires, du monde agricole et du tourisme

**N° 2006-06-0022**

<b>SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2006</b>	<b>POLITIQUE : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>  <b>SECTEUR : Tourisme</b>
<b>TITRE : ADOPTION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ESSONNE POUR LA PÉRIODE 2006-2010</b>  <b>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le 4ème Schéma Départemental de Développement Touristique pour la période 2006-2010 qui s'inscrit dans la démarche du Conseil général "Essonne 2020" dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de l'Ile-de-France (S.D.R.I.F.). Ce schéma départemental s'inscrit dans la politique régionale de développement touristique formalisée par le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs pour la période 2000-2010.</b>  <b>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</b>  Sans incidence financière	

Le développement des loisirs et du temps libre pour tous, la participation croissante des populations à la vie culturelle, la recherche d'une offre toujours plus diversifiée ainsi que l'ouverture au plus grand nombre de multiples sites patrimoniaux font aujourd'hui du tourisme un enjeu essentiel tant en termes de développement économique que d'aménagement du territoire.

Consciente de cet enjeu, la Région Ile-de-France, première destination touristique mondiale, a élaboré un Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs 2000-2010, afin de définir ses priorités en matière de développement touristique pour la période, dans la perspective de mieux diffuser les flux touristiques dans l'ensemble du territoire francilien.

En Ile-de-France, le département de l'Essonne présente un réel potentiel de développement touristique qui l'autorise à revendiquer une fonction de pôle de loisirs et de détente d'envergure régionale. En effet, fort de sa situation géographique proche de Paris et d'importants espaces non urbanisés, il dispose d'un environnement attractif et diversifié, constitué de nombreuses richesses naturelles et d'un patrimoine historique, culturel et scientifique de qualité.

Sur la base de ce constat, l'Essonne a adopté, lors de son assemblée départementale du 21 juin 2001, le cadre du troisième Schéma Départemental de Développement du Tourisme pour la période 2001-2004 (S.D.T.), affirmant notamment le rôle du pôle régional de développement touristique nommé « Pôle touristique sud Essonne », qui se positionne aujourd'hui comme l'un des pôles les plus dynamiques de la Région parmi les huit mis en place en Ile-de-France.

Au terme de ce précédent schéma, le Conseil général de l'Essonne et le Comité Départemental du Tourisme ont mené en 2005 une réflexion conjointe afin d'élaborer le 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique pour la période 2006-2010. Outil de planification et d'organisation en matière de développement touristique, ce nouveau schéma se veut avant tout un outil de développement local par la valorisation économique des territoires.

En parallèle, dans la perspective de la révision du Schéma Directeur de l'Ile-de-France (S.D.R.I.F.) le Conseil général, ayant la volonté de faire valoir ses priorités au niveau métropolitain, s'est engagé dans une démarche capitale pour l'avenir de notre département « Essonne 2020 », qui traduit une ambition régionale pour l'Essonne et fixe les grandes orientations retenues pour un développement durable, maîtrisé et solidaire.

Ce 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique répond aux enjeux et aux objectifs du projet départemental de développement « Essonne 2020 » et affirme la volonté du Département de se positionner comme un acteur clef du développement économique touristique au niveau régional.

En prenant en compte les acquis de la politique de développement touristique menée depuis plusieurs années, notamment dans le sud (Pôle touristique sud Essonne, Parc naturel régional du Gâtinais français), mais aussi les initiatives prises par le Département en matière de protection de l'environnement (ENS), d'aménagement d'infrastructures de loisirs (Chemin Gâtinais-Beauce, Bases de plein air et de loisirs régionales...), et de valorisation du patrimoine culturel et artistique (Chamarande, Méréville, Milly-la-Forêt...) il décline des axes d'intervention complémentaires aux actions déjà engagées et propose une organisation plus efficace des acteurs et une planification de nouvelles actions opérationnelles.

Ainsi, je vous propose :

- dans un premier temps, de vous présenter le contexte régional et départemental en matière de politique touristique ainsi que le bilan du précédent schéma,
- dans un second temps, de vous présenter, afin de l'approuver, le 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique qui vise, dans le cadre de la démarche « Essonne 2020 », à doter notre département d'orientations départementales en matière de développement touristique à vocation économique pour la période 2006-2010.

### I.1. En Ile-de-France : l'essor des « Pôles touristiques régionaux »

Avec plus de 36 millions de visiteurs (dont 60% d'étrangers), l'Ile-de-France est la première destination touristique mondiale. Ce secteur génère environ 250 000 emplois directs (dont 80% en hôtellerie-café-restauration) auxquels s'ajoutent de nombreux emplois indirects. Il enregistre un chiffre d'affaires de 32 milliards d'€, soit 10% du Produit Intérieur Brut (PIB) régional.

L'offre touristique régionale est étroitement liée au tourisme d'affaires et encore fortement concentrée géographiquement, notamment sur Paris, Disneyland et Versailles même si une voie de desserrement vers la couronne métropolitaine se dessine.

Des difficultés sectorielles en matière de recrutement et de formation des personnels sont constatées et le réseau d'accueil présente des carences.

Face à ce constat, la Région a défini les objectifs de la politique touristique pour l'Ile-de-France dans le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs 2000-2010, document d'orientation approuvé en 2000, dont les objectifs sont les suivants :

- un objectif économique et social : en optimisant les retombées du tourisme régional en termes d'emplois et de création de richesses,
- le renforcement de l'image et du rayonnement international de l'Ile-de-France,
- le développement durable en permettant une meilleure cohésion territoriale entre Paris et les autres départements,
- un objectif socioculturel par un accès élargi des franciliens aux richesses de leur région,
- la cohésion des partenaires par une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels du tourisme francilien autour du schéma.

Parallèlement, le Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 a constitué un outil opérationnel et financier doté de 17,5 M€ sur cette période pour le volet tourisme, autour de quatre axes :

- le développement de l'observation économique du tourisme par le soutien à l'Observatoire régional du tourisme,
- l'aide à la modernisation des entreprises, l'amélioration de la qualité des prestations et la professionnalisation des acteurs,
- la concrétisation du droit aux « vacances pour tous » (dispositif « bourse solidarité vacances », tourisme des jeunes, meilleure accessibilité aux sites pour les personnes handicapées),
- le renforcement de l'attractivité régionale touristique par une politique de pôles et de filières.

Cette politique a notamment pour objectifs de concentrer des moyens d'intervention publique, d'accompagner des projets de développement dans une logique économique ou à vocation sociale, de créer des zones de développement touristique nouvelles et de renforcer l'attractivité de nouveaux territoires infra-régionaux, concourant au rayonnement de l'Ile-de-France.

C'est dans ce cadre que l'Essonne a pu, avec le soutien actif de la Région et de l'Etat, créer le « **Pôle touristique sud Essonne** », avec l'ambition de faire émerger des initiatives touristiques à vocation économiques nouvelles et diversifiées, susceptibles de répondre à une demande de clientèles francilienne, française et étrangère en terme de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> visite ou en recherche d'originalité, en complémentarité avec l'offre parisienne existante.

Mis en place au travers d'une convention de partenariat signée par l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne, le Comité régional du Tourisme (CRT) et le Comité départemental du Tourisme (CDT) en décembre 2001 et renouvelée en juin 2005, le « Pôle touristique sud Essonne » organise le soutien des acteurs publics aux projets présentés, au regard de leur inscription dans la stratégie de développement du Pôle et des modalités de financements adoptées par leurs délibérations de principe respectives.

Depuis le début de son activité, le Pôle a été marqué par les faits suivants :

- la constitution d'une structure légère d'animation, dépendant à la fois du Conseil régional et du Conseil général et hébergée au sein du CDT: recrutement d'un chargé de développement et réalisation d'une étude de positionnement stratégique,
- une démarche partenariale dynamique, avec un intérêt marqué par les acteurs du terrain et une mobilisation importante tant lors de la réalisation de l'étude stratégique initiale que lors de chaque événementiel (une réunion annuelle de point d'étape assemble plus de 100 personnes). Cette mise en réseau d'une grande variété d'acteurs contribue fortement à la visibilité de Pôle,
- l'émergence de nombreux projets dans des domaines variés qui vont de la création d'hébergements à la mise en valeur de sites ou à la mise en place d'aménagements spécifiques (parkings, signalétique, espaces d'accueil, ..). Aujourd'hui, après une période marquée par les études d'opportunité et de faisabilité, le Pôle apparaît comme un partenaire fiable et efficace pour aider les porteurs de projets à entrer dans la phase de réalisation des équipements et aménagements,
- un foisonnement des projets qui place le Pôle essonnien parmi les plus dynamiques de la région Ile-de-France et celui dont la réalisation des investissements est la plus avancée : plus d'une dizaine de sites (finalisés ou en cours de réalisation) sont actuellement concernés par les projets soutenus par le Pôle.

## **I.2. En Essonne : un ensemble de dispositifs de développement et de valorisation**

En Essonne, le tourisme génère 361 M€ de chiffre d'affaires et 13 000 emplois (ou 4 200 équivalents temps plein). Notre territoire accueille 2,23 millions de touristes par an pour une population de 1,17 millions d'habitants.

La politique départementale de soutien au tourisme, qui joue un rôle clé dans l'aménagement de la région en permettant une meilleure répartition de l'offre et des flux touristiques et une meilleure diffusion des retombées économiques, répond avant tout à un objectif de développement territorial, notamment pour le sud du département, en encourageant la structuration de nouveaux territoires de destinations.

Elle s'appuie sur un ensemble de partenaires et de dispositifs qui témoignent de la mobilisation du Conseil général de l'Essonne autour de cette problématique, dans un souci constant de coordination des différents acteurs locaux et de transversalité des actions menées :

- Des outils d'animation : le CDT, le Relais des gîtes de l'Essonne et Produits et Terroirs de l'Essonne, assurent des missions de gestion de la promotion et de l'information touristique, de conseil marketing, d'expertise, d'assistance administrative, de conception et commercialisation de produits touristiques. Dotées de moyens annuels de l'ordre de 1,3 M€, ces trois structures emploient 15 personnes et collaborent étroitement avec les professionnels et organismes concernés par le tourisme. En complément, le Département soutient également le fonctionnement des Offices du tourisme (OT) mis en place à l'initiative des communes ou des intercommunalités, pour une mission d'accueil de proximité et de valorisation des potentiels locaux.
- Un dispositif de soutien à la création d'hébergements, adossé au dispositif régional: il concerne la création d'hébergements au travers de deux labels, Relais des Gîtes de France et Clévacances. Depuis 2000, le Département et la Région ont ainsi permis la création en Essonne de 22 gîtes et 63 chambres d'hôtes.

- Une action volontariste de soutien à l'émergence et à l'accompagnement des nouveaux projets de développement touristique dans le sud de l'Essonne, complémentaires de l'offre existante : structuré autour de cinq pôles phares – Dourdan, Méréville, Milly-la-Forêt, Etampes et Cerny, le « Pôle touristique Sud Essonne » s'attache à valoriser les 'trésors cachés' de « l'Essonne, jardin secret de l'Île-de-France » en ciblant ses interventions sur des sites à fort potentiel de développement : le conservatoire national des plantes de Milly-la-Forêt, le musée volant Jean-Baptiste Salis de Cerny, la verrerie d'art de Soisy-sur-Ecole, le château de Courances ou le gîte d'étape de Gironville-sur-Essonne, par exemple.
- Une prise en compte du tourisme dans la politique de communication du Département par l'édition de documentations présentant les atouts touristiques et produits marketing, diffusées soit par l'intermédiaire du Journal de l'Essonne, soit directement par le CDT.

En complément de ces interventions spécifiques, le Conseil général intègre la dimension touristique dans des problématiques plus larges touchant notamment aux actions de soutien au développement local, aux infrastructures de transport, à l'environnement, aux politiques sectorielles dans les domaines de la culture ou du sport.

### **I.3. Le bilan du Schéma Départemental du Tourisme pour la période 2001-2004**

A la demande du Conseil général, le CDT avait réalisé le précédent schéma 2001-2004 de l'Essonne, articulé autour de quatre grandes filières : le tourisme vert, le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et urbain, ainsi que le tourisme d'entreprise, scientifique et technique et 25 propositions d'axes de développement.

Le bilan dressé a permis de mettre en avant les points suivants :

Le Schéma Départemental du Tourisme pour la période 2001-2004 (SDT) a permis :

#### ↳ Tourisme vert :

- de promouvoir l'axe des « parcs et jardins » avec notamment la mise en place de l'opération « jardins secrets, secrets de jardins » et l'étalement de sa durée sur une période d'un week-end à un mois,
- de participer au plan départemental de promenades et de randonnées et au schéma d'aménagement des berges de Seine, de créer de nouveaux sentiers et des guides thématiques,
- de faire progresser l'offre d'hébergement en milieu rural.

#### ↳ Tourisme d'affaires, de l'hôtellerie et de la restauration :

- de sensibiliser le grand public avec la mise en place d'actions de promotion en faveur de la restauration (édition du guide des « bonnes tables de l'Essonne »), les actions en direction du tourisme d'affaires ayant été moins développées.

#### ↳ Tourisme culturel et urbain :

- de valoriser des actions en faveur des musées et collections avec l'avancement du projet de musée départemental de la photographie, ainsi que du musée de Dourdan à travers la politique du Pôle Sud-Essonne,
- de promouvoir des sites exceptionnels tels que Chamarande, le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles de Milly-la-Forêt ou l'accompagnement de la réflexion concernant la valorisation du musée volant de Cerny,

- de prendre en compte le patrimoine culturel, historique et religieux à travers notamment l'édition d'un guide de randonnées pédestres et cyclo et la participation à la mise en place d'un premier circuit thématique autour de Milly-la-Forêt en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français.

↳ Tourisme d'entreprise, scientifique et technique :

- de développer le tourisme d'entreprise avec l'organisation de visites d'entreprises en passant d'une semaine à un mois avec toutefois une difficulté à élargir davantage le nombre d'entreprises partenaires. Une stratégie de communication et de commercialisation sur ce thème reste à optimiser.

De manière plus transversale, un ensemble significatif d'avancées a été réalisé avec :

- un bilan très positif du Pôle Touristique Sud-Essonne animé par un chargé de mission mettant en œuvre une démarche bien accueillie par les acteurs locaux qui ont saisi cette opportunité pour valoriser et requalifier leur offre : ce sont aujourd'hui plus de 10 projets en cours d'étude et de réalisation qui sont concrétisés par cette démarche initiée au titre du troisième Schéma Départemental touristique,
- une amélioration de la signalétique touristique de ville par la remise à niveau de 13 Relais d'Information Service avec la direction des déplacements du Département et l'aide à la réalisation de circuits de ville à Milly-la-Forêt, Dourdan, la Ferté-Alais et Bouray-sur-Juine.
- l'incitation et le soutien à la création d'événements : soutien de manifestations (journées des plantes de Courson, les Petits bateaux de Courances...) et actions propres (« Pass Essonne », « Découvrez les entreprises de l'Essonne », « Jardins secrets, secrets de jardins »...)
- une amélioration progressive des données relatives à l'observation du tourisme en Essonne (édition depuis 2001 d'un bilan annuel de fréquentation touristique).
- en terme de communication, l'objectif prioritaire a été l'information des Essonniens sur les richesses touristiques de leur département. Chaque été, un numéro spécial Tourisme du magazine du Conseil général est tiré à 500 000 exemplaires.

L'ensemble de ces actions bénéficie d'un fort soutien du Département (Journal, abribus,...) et le C.D.T s'est doté de nouveaux supports (logo, ligne graphique,..), aujourd'hui bien identifiés.

Ainsi, sur la période concernée par ce troisième Schéma Départemental du Tourisme, un ensemble significatif d'actions a ainsi pu être lancé avec des concrétisations réelles, notamment liées au Pôle touristique Sud-Essonne et un renforcement des actions de communication auprès des Essonniens.

## **II - LE 4<sup>ème</sup> SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2006-2010**

Le Code du tourisme énonce les principes généraux de la répartition des compétences dans le domaine du développement touristique. Son article L132-1 prévoit notamment l'élaboration d'un schéma départemental de développement touristique par le conseil général. Celui-ci a été élaboré par un cabinet extérieur co-piloté par le Conseil général et le CDT. Impulsé, suivi et évalué par le Conseil général, le 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique sera mis en œuvre sur la période 2006-2010 par le CDT, qui en assurera le suivi technique au quotidien.

Dans le contexte décrit précédemment, ce 4<sup>ème</sup> schéma, outil de planification et d'organisation à court et moyen terme des interventions du Conseil général, se doit d'être une étape majeure dans la définition et la mise en œuvre de la politique départementale touristique. Il a l'ambition d'être l'outil de référence pour la période 2006-2010, capitalisant sur les initiatives existantes, mais aussi prenant en compte la revendication affichée par la démarche « Essonne 2020 » de donner à « l'arc vert » francilien une fonction touristique d'envergure régionale.

Pour poser les axes d'intervention prioritaires et définir les orientations en termes d'actions à mener dans le cadre d'une stratégie globale de développement touristique de l'Essonne, le travail préparatoire s'est déroulé en trois phases : la réalisation d'un diagnostic, de préconisations stratégiques et élaboration d'un plan d'actions.

Chaque phase, fruit d'une longue concertation lors de rencontres avec les acteurs du secteur, a été validée par un comité de pilotage composé d'élus du Département et de représentants de professionnels locaux. Ce travail a par ailleurs été enrichi par la réunion de commissions thématiques qui ont apporté leurs contributions sur divers sujets notamment les hébergements, le thème des jardins, les loisirs actifs ou la communication.

### **II.1. Le diagnostic départemental :**

Le cabinet conseil s'est d'abord attaché à poser le diagnostic du tourisme et des loisirs du département ainsi qu'à en évaluer le poids économique.

Cette première phase s'est traduite par un audit du marketing, de l'offre et de l'organisation du tourisme de l'Essonne. Cet audit a révélé que le tourisme de l'Essonne est avant tout un tourisme de proximité dont le poids économique est significatif puisque le chiffre d'affaires global tourisme / loisirs / affaires atteint 361 M€, répartis à 47% pour l'hébergement, 7% pour les sites culturels et de loisirs et 46% pour des activités connexes.

En synthétisant le diagnostic, on constate que le tourisme essonnien est caractérisé par :

- **une activité modérée mais réelle**, centrée sur des activités de loisirs et dont la vocation d'hébergement reste à développer. L'offre touristique est par ailleurs diversifiée mais largement concentrée sur le sud du département,
- **une absence de poids lourd commercial**,
- **une tradition touristique insuffisante**,
- **une image touristique et une communication tournées avant tout vers les Essonnien**s,
- **des modes d'intervention pertinents mais à dynamiser**.

### **II.2. Les enjeux stratégiques et le plan d'action du 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique 2006-2010 :**

#### **II.2.1. Les enjeux du Schéma dans le cadre de la réflexion Essonne 2020**

Dans la perspective de la révision du S.D.R.I.F., le Conseil général s'est engagé dans une réflexion capitale de notre département « Essonne 2020 » qui traduit clairement l'ambition régionale de l'Essonne et fixe les grandes orientations retenues pour un développement durable, maîtrisé et solidaire.

Le projet départemental « Essonne 2020 » a pour ambition de contribuer à l'attractivité et à la cohésion globale de la métropole francilienne en valorisant trois fonctions métropolitaines, dont la troisième est d'affirmer l'ensemble du territoire comme valeur et comme ressource.

Trois dynamiques territoriales ont ainsi été retenues : Le Nord, dont l'objectif est de conforter le cône de l'innovation partagée ; le Nord-Est (Val d'Yerres - Val de Seine) qui se positionne comme un territoire de confluence et le Sud dont l'ambition est de donner à l'Arc vert une envergure d'échelle régionale.

Dans la perspective d'une «Eco région », le Sud de l'Ile-de-France, avec un environnement de qualité et un cadre de vie préservé offre un potentiel d'attractivité aujourd'hui sous-exploité. Le tourisme et les loisirs représentent à cet égard un levier de développement durable certain à l'échelle régionale.

L'objectif d' « Essonne 2020 » sur ce thème est de conforter une attractivité d'échelle régionale par la mise en synergie de l'ensemble des équipements existants et futurs pour développer une offre diversifiée, facteur de développement local, tout en faisant émerger des équipements récréatifs et de loisirs innovants.

Développement du corridor vert sud-francilien, valorisation de la trame verte et bleue, mise en réseau des parcs et jardins, création d'une filière économique autour de la thématique des jardins, projets d'équipements d'envergure, mise en avant des pôles historiques et culturels et développement d'une offre diversifiée d'hébergement et de restauration : le 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique pour la période 2006-2010 inscrit la plupart de ces actions dans un plan opérationnel cohérent.

#### **II.2.2. Le plan d'actions du 4<sup>ème</sup> Schéma de Développement Touristique de l'Essonne 2006-2010 :**

Ce 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de Développement Touristique souhaite contribuer à structurer une véritable politique d'aménagement touristique et de développement économique du territoire essonnien, capable de :

- valoriser l'image de l'Essonne,
- capitaliser sur les acquis culturels, environnementaux et les infrastructures départementales,
- de faire émerger des équipements récréatifs et de loisirs innovants sur des territoires au potentiel encore largement méconnu et de participer à l'amélioration de la qualité de vie en Ile-de-France.

Quatre enjeux ont ainsi pu être dégagés :

- **Développer l'économie touristique** : en optimisant les performances économiques principalement dans les sites et activités déjà présents tels que Chamarande ou Méréville, dans les hébergements existants tels que les gîtes ou chambres d'hôtes ou à créer (activité à double vocation de base pour visiter Paris et les courts séjours de Parisiens, la plus créatrice de valeur ajoutée et d'emplois) et les loisirs marchands ou commerciaux en particulier dans les zones de frottement avec les fortes densités de population.
- **Valoriser l'image du département** : en dynamisant en terme de communication, via le tourisme et les loisirs, d'autres dimensions thématiques patrimoniales, culturelles, naturelles, sportives et économiques afin d'agir positivement sur la perception extérieure globale du département en terme de cadre de vie.
- **Répondre aux attentes de loisirs de la population** : en inscrivant le tourisme dans un ensemble pluriel de réponses à des besoins sociaux des habitants, de divertissement, de pratique sportive et de découverte.
- **S'organiser pour être plus efficace**

Il s'agit pour le Département de construire un positionnement propre, de trouver des moyens d'actions originaux et de développer une stratégie à mettre en oeuvre sur son territoire, avec tous les acteurs concernés.

Pour cela, une thématique centrale s'est imposée, fortement identificatrice pour le département et permettant de structurer ses interventions. Il s'agit de la **thématique des jardins**, déjà identifiée lors des travaux du pôle touristique sud Essonne et retenue pour sa richesse et sa légitimité dans un département qui compte sept parcs et jardins représentant la partie essonnienne de la « Route des jardins et châteaux autour de Paris ».

Dans un contexte régional fortement urbanisé, il est apparu que cette thématique devait pouvoir bénéficier de la proximité d'un marché émetteur extrêmement fort et très sensible (l'Ile-de-France), et de la présence d'acteurs privés pouvant mutualiser les efforts de valorisation, dans une véritable logique de filière.

**Le plan d'actions** a été élaboré sur la base d'une stratégie de développement touristique, articulée autour de trois objectifs stratégiques, déclinés chacun en un certain nombre d'axes de travail et d'actions, présentés ci-dessous de manière synthétique et dont l'ensemble est détaillé dans l'annexe jointe :

- **la thématique des jardins comme moteur touristique de l'Essonne** : partant du constat que le département possède de réelles potentialités touristiques sur ce thème grâce à l'existence sur le territoire de sites phares porteurs (au premier rang desquels figurent les domaines départementaux de Chamarande et Méréville), il est proposé de créer une véritable filière autour des jardins afin de développer une offre de qualité génératrice de retombées économiques et de capitaliser sur les événementiels fortement porteurs d'identité (Conservatoire National des Plantes de Milly-la-Forêt, Journées des plantes de Courson et de Saint Jean de Beauregard, les Petits bateaux de Courances...).

Pour la mise en œuvre de cet objectif, il s'agit notamment de renforcer les sites phares, de proposer un appui aux sites en matière d'équipements d'accueil et d'animation, et de mener une réflexion sur un équipement innovant de découverte et de pratique de l'art des jardins accompagné d'une mise en valeur des initiatives autour du « jardin ».

- **conforter le gisement touristique de l'Essonne en le dynamisant** : dans la perspective de retenir les touristes / excursionnistes recherchant un cadre agréable dans un environnement valorisé, il s'agit de conforter les atouts du département en agissant sur l'offre d'hébergements, les projets significatifs du territoire ainsi que sur le développement de nouvelles pratiques de découverte touristique.

Pour la mise en œuvre de cet objectif, il est proposé notamment de poursuivre les efforts de création d'hébergements diversifiés (gîtes, chambres d'hôte, camping, résidences de tourisme thématiques...). Les projets significatifs du territoire (Cerny, les deux bases de loisirs d'Etampes et de Draveil, les sites culturels départementaux,...) méritent d'être soutenus, ainsi que les nouvelles pratiques de découverte touristique de type randonnée pédestre et cyclo ou parcours nature de découverte des richesses environnementales autour de sites dédiés.

- **adapter la politique marketing et l'organisation** : il s'agit de renforcer les missions du CDT comme la cheville ouvrière du développement touristique du territoire et donc optimiser son organisation, notamment autour de la fonction commercialisation de produits et d'appui au fonctionnement des offices du tourisme. Il convient aussi de mettre en place une réelle politique de marketing et de communication.

A noter que ce plan d'actions, préconisé au titre de ce nouveau schéma départemental de développement touristique, intègre, bien évidemment, des projets dont la mise en œuvre relève partiellement ou complètement du champ des activités du Pôle touristique sud Essonne mais aussi de politiques départementales relevant d'autres secteurs que le tourisme stricto sensu (culture, déplacements, environnement, sports...).

Afin de positionner l'Essonne comme un acteur clef du développement touristique francilien, de renforcer le dynamisme partenarial initié par le Pôle touristique sud Essonne et d'optimiser les retombées économiques liées au développement touristique, tout en tenant compte de la stratégie globale arrêtée pour l'Île de France dans le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs 2000-2010, je vous propose :

- d'adopter le Schéma Départemental de Développement Touristique 2006-2010 annexé au présent rapport,
- de rappeler que le Département sera attentif à ce que les problématiques d'emploi, de développement économique et d'un égal accès aux loisirs pour tous soient bien prises en compte dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Schéma,
- d'acter la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation du Schéma Départemental de Développement Touristique 2006-2010 rassemblant l'ensemble des acteurs et partenaires intéressés,
- de donner délégation à la commission permanente pour mettre en oeuvre le Schéma Départemental de Développement Touristique 2006-2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général

Michel Berson